

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DES
PENNES MIRABEAU**

SEANCE DU 02 AVRIL 2025

N° 7X25

L'an deux mille vingt – cinq, et le deux du mois d'Avril,

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale des Pennes Mirabeau, s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, au CCAS, sis 8 Avenue du Général Leclerc,

Sous la Présidence de Madame Agnès PASQUALETTO-AMIEL,

Et après convocations régulièrement faites à domicile,

Etaient présents : A. PASQUELETTO-AMIEL- F. VEGA- C. TCHELEKIAN – A. GIALLO- S. PENELET- M. NELIAS – D. MARRAS – V. NELLI – J. COUPIER

Excusés : M. AMIEL – J. FIORILE-REYNAUD

Absents : E. COCH – R. INAUDY – A. MARTIN – A.M CATANZARO

Pouvoirs : 1

**REPRISE ANTICIPÉE DU RÉSULTAT PROVISOIRE 2024
AU BUDGET PRIMITIF 2025 -
BUDGET PRINCIPAL CCAS DES PENNES-MIRABEAU**

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales et ses articles L.2311-5 et R.2311-13, autorisant de procéder à la reprise anticipée des résultats, lorsque le compte administratif n'a pas été voté avant celui du budget primitif. Il ne peut y avoir de reprise partielle.

L'affectation en réserve au compte 1068 reste une prévision jusqu'à la production de la délibération d'affectation du résultat définitive intervenant après le vote du compte administratif.

Vu, la délibération n° 26X23 du 30 Juin 2023 relative à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif,

Vu, la délibération n° 5X25 du 25 février 2025, relative aux orientations budgétaires pour 2025,

Considérant la nécessité d'intégrer par anticipation le résultat de l'année 2024 afin de faire correspondre au mieux le budget primitif au compte administratif de l'année.

Il est proposé d'utiliser cette procédure pour le vote du Budget Primitif 2025.

Le résultat provisoire de l'**exercice 2024**, du budget principal du CCAS enregistre les résultats de clôture suivants :

AFFECTATION DES RESULTATS PROVISOIRES 2024
BUDGET PRINCIPAL 2025 - CCAS des Pennes Mirabeau

	Investissement	Fonctionnement	Résultat provisoire de l'exercice 2024
Recettes (réelles + ordre)	5 825.66	931 703.32	
- Dépenses (réelles + ordre)	3 781.67	810 641.30	
= Balance	2 043.99	121 062.02	123 106.01
+ Résultat antérieur	11 872.17	- 40 370.89	
= Balance cumulée	13 916.16	80 691.13	
Excédent de financement en investissement	13 916.16		

AFFECTATIONS AU BUDGET PRIMITIF 2024	
001 - Solde d'investissement	13 916.16
002 - Solde de fonctionnement	80 691.13

La section d'investissement ne présente pas de besoin de financement.

Il est proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement de la façon suivante :

=> le solde en report à nouveau créditeur soit la somme de : 80 691.13 €

Il est précisé que le tableau des résultats d'exécution du budget, ci-dessus, accompagnée par des extraits du compte de gestion (états II-1 et II-2), ainsi que l'état des restes à réaliser établi au 31 décembre de l'exercice 2024 sont établis par le CCAS et visés par le Comptable public et sont ci-annexés à la délibération.

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après en avoir entendu l'exposé :

DÉCIDE :

- **D'autoriser la reprise anticipée** des résultats provisoires de l'exercice 2024, en accord avec la balance du Trésor Public,
- **D'affecter de manière anticipée** les résultats provisoires de l'exercice 2024 comme suit :
 - Excédent d'investissement reporté en recettes au 001 pour 13 916.16 € ;
 - Résultat de fonctionnement reporté en recettes au 002 pour 80 691.13 €.

SE PRONONCE comme suit :

- POUR : 10
- CONTRE : 0
- ABSTENTION : 0

Agnès PASQUALETTO – AMIEL



Présidente du CCAS